L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

Bureaux : 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLÉANS.
JEUDI, 17 NOVEMBRE 1887.

PETITES ANNONCES.

A VENDRE.

A VENDRE — Une grocerie, buvette et chantier de bois, situés dans le 3me district. S'adresser coin North Peters et Tricou.
16nov—5f

A VENDRE.—Son de riz à vendre aux plus bas prix du marché, au Lanaux Rice Mill. Bureau No 71 rue Decatur. 15 nov—7f

A VENDRE—Pour cause de départ, la grocerie située coin Bourgogne et Toulouse, coté nord. Pour toute information s'adresser sur les lieux. 11 nov—1sem

A VENDRE, louer ou cultiver à la moitié — 1 arpent et demi de terre de premier choix, fraichement labouré et prête à la culture d'arbres fruitiers, de légumes ou de fleurs—avec jolie maison de résidence et tous les accessoires de ferme, située rue Broad No 387, entre O'Reilly et Aubry. S'adresser au No 125 rue Bourbon. 8 nov—

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de Mme Catherine Bas, femme de J. D. Schlumbrecht.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 21,194—Division C. Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Henry Schlumbrecht administrateur de cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
17nov—17 22 26

Succession de Simon Fitzpatrick.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 23 518—Division E. Attendu que Mme Veuve Mary Fitzpatrick a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Simon Fitzpatrick, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour
W. J. McGEEHAN, Greffier.
17 nov—17 22 26

Succession de Thomas J. Cooley.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 21,441—Division B. Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par John G. Devereux exécuteur de cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour
W. J. McGEEHAN, Greffier.
15 nov—15 19 21

Succession de Joseph Klar.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No. 21,908—Division E. Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Zenon Klar, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
10 nov—10 15 19

Succession de Candide Casanova, veuve en premier mariage de Wm H Cobb, et femme décédée de Jos. Beaulieu.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 22,544—Division C—Attendu que Joseph Beaulieu a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feue Candide Casanova décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
16 nov—16 20 25

Succession de Thomas Manning.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 21 076—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Thomas Mulvey, exécuteur testamentaire de cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
16 nov—16 20 25.

Succession de Mary Emma Schiller, femme décédée de O. A. Fairex.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 22 529—Division C—Attendu que Mme Caroline N. Schiller, femme de Robert Healey a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feue Mme Emma Schiller, femme décédée de O. A. Fairex, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
12 nov—12 16 20

Succession de Jules Victor.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 21 431—Division D. Attendu que Gabriel Vallon administrateur publique, a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Jules Victor, décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
9 nov—9 15 18

PAR LE CONSTABLE.

François A. Maugin contre Joseph Pinaiva.

DEUXIÈME COUR DE CITÉ de la Nouvelle-Orléans. No 9 816—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procéderai à la vente à l'encan publique à mon bureau, No 90 Passage de la Bourse en face du Café de la Bourse, dans le Deuxième District de cette ville, le MERCREDI 23 novembre 1887, à 12 heures A. M., de la propriété ci-après décrite, à savoir :
Un lot de meubles de maison d'après un inventaire enregistré en mon bureau. Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
ALFRED BARNES,
Constable de la Deuxième Cour de Cité.
12 nov—16 23

Compagnie d'Assurances Mutuelles des Marchands de la Nouvelle-Orléans.

No 104 RUE DU CANAL.

Trente-deuxième Etat de Situation Annuel.

CONFORMÉMENT aux exigences de sa Charte, la Compagnie publie l'exposé suivant :
Primes reçues durant l'année expirant mai 1887, y compris les primes non acquises de la précédente année—

Primes sur les risques d'incendie		$185 875 30
Primes sur les risques de mer		6 577 07
Primes sur les risques de rivières		4,703 65
Total des primes		$197,156 02
Moins les primes non échues		54,874 00
Primes nettes acquises à la date du 31 mai 1887		$142,282 02
Pertes payées—		
Sur risques d'incendie	$50,345 05	
Sur risques maritimes	3,078 48	
Sur risques de rivières	1,523 90	
Taxes et dépenses, moins l'intérêt	3,355 98	
Réassurances et primes remboursées	19,627 13	77,930 54
Profits		$64,351 48
Moins 7½ 0/0 dividende payé $45,000		
Réserve pour les réclamations non ajustées 15,000		60,000 00
En plus		4 351 48

La Compagnie a l'actif suivant :

Immeuble	$252,327 06
Actions de Banques, de Compagnies de Chemins de fer et autres	56,736 77
Billets garantis par hypothèques et nantissements	104,939 95
Billets à recevoir	54,724 51
Primes en voie de recouvrement	22,572 97
Action de la compagnie du chantier "Dry Dock" de Vallette	11,362 50
Jugements sur les billets hypothécaires	4,335 00
Comptant en caisse	35,772 25
	$542 771 01

L'exposé qui précède est une copie juste, vraie et exacte des livres de la Compagnie.
G. W. NOTT, Secrétaire.
P. FOURCHY, Président.

Etat de la Louisiane, Paroisse d'Orléans, Ville de la Nouvelle Orléans.
Fait et signé pardevant moi ce 13me jour de juin 1887.
S. B. TRIST, Notaire.

DIRECTEURS :

D. A. Chaffraix	Jos A. Shakspeare.
M. W. Smith	W. H. Bofinger.
Paul Capdevielle	Jac B. Lallande.
Aristide Hopkins.	D. Fatjo.
Paul Fourchy.	U. Bassetti.
	Aldes McLellan

14 juin—1m

ATTRAIT SANS PRECEDENT!

PLUS D'UN MILLION DISTRIBUÉ.

L.S.L.

Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane

Incorporée par la Législature en 1868, dans un but de charité et pour aider au développement de l'enseignement public.
La création de la Compagnie a été ratifiée, par un vote populaire énorme, et reconnue par la présente Constitution de l'Etat adoptée le 2 décembre 1879.
Ses Grands Tirages à Numéro Simple auront lieu tous les mois, et ses Grands Tirages Semestriels ont lieu tous les six mois (Juin et Décembre).

Nous déclarons par les présentes que nous présidons à tous les tirages mensuels et semestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui, nous en donnons l'assurance ont lieu avec la plus grande honnêteté, la plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous joignons le fac simile de nos signatures.

COMMISSAIRES.

Grand Tirage Semestriel,
— A —
L'ACADÉMIE DE MUSIQUE,
NOUVELLE-ORLEANS,
MARDI, 13 DEC. 1887.

GROS LOT:
$300,000

100,000 Billets à Vingt Dollars chacun. Demi-Billet $10; Quart de Billet $5 00; Dixième de Billet $2; Vingtième de Billet $1.

LISTE DES LOTS :

1 Lot de	$300,000, soit	$300,000
1 Lot de	100,000	100,000
1 Lot de	50,000	50,000
1 Lot de	25,000	25,000
2 Lots de	10,000	20,000
5 Lots de	5,000	25,000
25 Lots de	1,000	25,000
100 Lots de	500	50,000
200 Lots de	300	60,000
500 Lots de	200	100,000

PRIX D'APPROXIMATION :

100 Lots de $500, soit	$50,000
100 Lots de $300	30,000
100 Lots de $200	20,000

PRIX TERMINAUX.

1,000 Lots de $100, soit	$100,000
1,000 Lots de $100	100,000
3,136 Lots se montant à	$1,055,000

Pour les Clubs ou toute autre information s'adresser au soussigné. Votre écriture devra être distincte et la signature lisible. On s'assurera un service plus rapide, de la Poste en envoyant une enveloppe portant votre adresse en plein.
Remises par Postal Notes, Express Money Order, ou change de New York, dans des lettres ordinaires. Monnaie courante par l'Express [à nos frais]. Adresser à

M. A. DAUPHIN,
Nouvelle-Orléans, Lne.

Adresser vos lettres enregistrées à
la New Orleans National Bank, New Orleans, La.

RAPPELEZ-VOUS que la présence des généraux Beauregard et Early, qui sont chargés des tirages, est une garantie de la parfaite loyauté qui préside à la distribution des lots. Les chances sont égales pour tous. Personne ne saurait prévoir le numéro qui tire un lot.
RAPPELEZ-VOUS que le paiement de tous les lots est GARANTI PAR QUATRE BANQUES NATIONALES DE LA NOUVELLE-ORLÉANS, et que les billets sont signés par le président d'une institution dont les droits, inscrits dans une charte, sont reconnus par les tribunaux les plus élevés. Défiez-vous donc des contrefaçons et des plans anonymes.

CHARTE.

ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE.

Etat de la Louisiane, Paroisse d'Orléans, Ville de la Nouvelle Orléans.

CE TROISIÈME jour du mois d'OCTOBRE, de l'année mil huit cent quatre-vingt sept et la cent douzième de l'Indépendance des Etats Unis. Pardevant moi, ALPHONSE VICTOR PHILIPS, notaire, dûment commissionné et qualifié, en la ville de la Nouvelle-Orléans, paroisse d'Orléans, Etat de la Louisiane, domicilié en ladite ville et paroisse, en la présence des témoins ci-après nommés et des soussignés, ont comparu personnellement les différentes personnes dont les noms figurent dans cet acte, lesquelles ont déclaré que se conformant aux dispositions des lois de cet Etat relatives à l'organisation des corporations pour travaux d'utilité publique, et spécialement des privilèges assurés par la loi No 111 de 1882, approuvée le 5 juillet 1882, elles conviennent (et s'y engagent) ainsi que leurs associés et successeurs de former et constituer une corporation pour les fins et objets ci-après, et en vertu des stipulations et règlements qui suivent savoir :

ARTICLE 1er.

Le nom et le titre de cette corporation sera la "NEW-ORLEANS SAFE AND LOCK COMPANY;" elle aura sous ce nom, pouvoir et autorité, pendant vingt cinq ans, à partir de la présente date de faire tous les contrats nécessaires à l'objet qu'elle se propose; de détenir, recevoir, acheter et vendre, sous son nom légal, des biens fonds et des biens mobiliers; de prêter de l'argent sur garantie; de nommer et désigner tels officiers, directeurs et agents qu'exigeront ses intérêts et ses besoins; d'adopter les règlements nécessaires à la bonne administration de ses affaires; de les changer et modifier à son gré; d'accomplir enfin tels autres actes qu'elle jugera nécessaires et convenables pour remplir le but de sa création.

ARTICLE II

Le domicile de la dite corporation sera établi dans la ville de la Nlle Orléans, Etat de la Louisiane. Toutes les assignations et toutes les pièces judiciaires seront servies au président de la corporation, ou, en son absence, au vice-président, et dans le cas où ces deux officiers seraient absents au secrétaire ou au trésorier.

ARTICLE III

L'objet de la dite corporation est de fabriquer, vendre et louer des coffres-forts, serrures de sûreté, voûtes et ouvrages de sûreté, ainsi que d'autres articles en fer et en acier, en métal ou autre matériaux, en tout ou en partie, et, dans ce but, de se procurer par voie d'achat tous autres articles nécessaires et de les convertir en d'autres articles pour l'application ou l'emploi de machines et autres appareils; aussi de vendre ou de louer ces articles ainsi manufacturés, et de construire ou d'entretenir une fabrique, pour les dits articles.

ARTICLE IV.

Le capital de ladite corporation est fixé à la somme de quarante mille dollars, divisé en quatre cents actions de cent dollars chacune, vingt-cinq pour cent du montant de chaque action devant être payés comptant lorsque vingt cinq mille dollars du capital auront été souscrits; vingt cinq pour cent soixante jours plus tard, et le reste au gré du conseil de direction en sommes de dix pour cent au plus du montant, et à des intervalles de trente jours au moins.

ARTICLE V.

Les pouvoirs de corporation de la dite corporation seront exercés par un Conseil de Direction composé de sept actionnaires dont chacun devra détenir en son propre nom ou en son nom de la société dont il fait partie au moins cinq actions du capital de la dite Compagnie. Toutes les élections de Directeurs de la Compagnie auront lieu le second mardi de janvier de chaque année. La première élection aura lieu le second mardi de janvier 1889. Toutes les élections se feront au scrutin dans les bureaux de la dite corporation, sous la surveillance de trois commissaires nommés par le Conseil de Direction. Avis des dites élections sera donné par écrit dix jours à l'avance à chaque actionnaire et par dix jours d'annonce dans un des journaux quotidiens publiés dans la ville de la Nlle Orléans. Les directeurs élus exerceront leurs fonctions jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Chaque actionnaire aura droit à un vote par action. Il est bien entendu, néanmoins, qu'aucun actionnaire ne pourra, quel que soit le nombre de ses actions, donner soit personnellement soit par son représentant, plus de cinquante votes. En cas de non élection des directeurs au jour désigné, la corporation ne sera pas dissoute, et le Conseil de Direction en exercice dans le moment sera maintenu. Une autre élection aura lieu trente jours plus tard, dont avis devra être donné dix jours auparavant dans un des journaux quotidiens publiés dans la ville de la Nouvelle-Orléans. Toute vacance survenant dans la Direction par une cause quelconque sera remplie par les Directeurs en exercice. Quatre directeurs constitueront la majorité requise pour la gestion des affaires. Le Conseil de Direction, dans sa première réunion de chaque année élira parmi ses membres un Président, un Vice Président ainsi qu'un Secrétaire lequel sera ou ne sera pas actionnaire. Il pourra aussi désigner un Administrateur et tels autres agents, commis ou employés qu'il jugera nécessaires, et il pourra les congédier à son gré. Il a également le pouvoir de formuler les règlements nécessaires, de les modifier et amender en vue des intérêts et des besoins de la corporation, de faire des emprunts, d'hypothéquer, d'émettre des obligations, d'exécuter des contrats, et de procéder à tous les actes se rapportant à son but et qui permettent les lois applicables aux corporations.

Les personnes suivantes composeront le premier conseil de direction de la Compagnie et exerceront leurs fonctions en cette qualité jusqu'au premier mardi de janvier 1889 ou jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus, savoir :
Carlos Madüell, H. Dudley Coleman, George H. W. Timbrell, William T. Coats, Leonard Naef, Edward A. Palfrey et Auguste Rey.

ARTICLE VI.

Quand la dissolution de cette corporation devra avoir lieu par l'expiration de sa charte ou pour toute autre cause, ses affaires seront liquidées sous la surveillance de trois de ses actionnaires désignés dans ce but à cet effet par la majorité des actionnaires convoqués après un préalable avis leur aura été donné trente jours au préalable dans un journal quotidien de la ville de la Nouvelle Orléans et avec l'assentiment de la majorité comme montant des actionnaires. Ces dits commissaires conserveront leur qualité jusqu'à ce que les affaires de la corporation auront été complètement liquidées. Si la mort de l'un ou de deux d'entr'eux survenait, le ou les survivants continueraient l'exercice de leurs fonctions.

ARTICLE VII.

Cet acte d'incorporation pourra être changé ou modifié, ou la corporation pourra être dissoute avec l'assentiment des trois quarts des actions représentées et une majorité comme montant à n'importe laquelle des assemblées générales des actionnaires de la dite corporation réunis dans ce but après la publication pendant trente jours préalablement dans une feuille quotidienne de la ville de la Nlle Orléans et pour tels changements qui pourront être faits relativement au fonds capital, il faudra en outre de l'avis public quarante jours d'avis au préalable, par écrit, par la malle à chaque actionnaire.

ARTICLE VIII.

Jamais aucun actionnaire ne sera responsable des contrats ou des erreurs de ladite corporation, pour une somme excédant la somme de ses actions non payées pas plus qu'aucune informalité dans l'organisation ne sera effet d'invalider la charte ou d'exposer un actionnaire à toute autre obligation qu'à celle de payer le montant de ses actions.

ARTICLE IX.

Le fonds capital de cette corporation pourra être augmenté à n'importe quel montant n'excédant pas cent mille ($100,000) dollars, sur un vote des deux tiers de toutes les actions du fonds capital à toute assemblée régulière de cette corporation après trente jours publié dans un journal de la ville de la Nouvelle-Orléans relativement à la chose projetée, et lorsqu'une augmentation du fonds capital a été autorisée avis en sera donné pendant trente jours dans une feuille publique de la ville de la Nouvelle Orléans, chaque détenteur d'actions existantes aura le privilège d'augmenter leurs actions au prorata du montant de leurs premières actions de la dite corporation; les actions du fonds capital accru qui n'auront pas trouvé de souscripteurs à l'expiration de dix-trente jours pourront être placées par le conseil de Direction de cette corporation mais pas au-dessous de la valeur au pair.

ARTICLE X

Dans le cas où un souscripteur au fonds capital de cette corporation négligerait de payer ses actions aux échéances sur une livraison une demande du Bureau des Directeurs conformément à l'article quatre, dans les trente jours après le dernier jour fixé pour tous ces paiements, les souscriptions de même que tous les paiements faits précédemment par lui seront considérés abandonnés par lui à la corporation et seront déclarés forfaits à sa disposition.

ARTICLE XI.

Cette corporation entrera en fonctions et commencera ses affaires aussitôt que deux cents actions du fonds capital auront été souscrites.
Ainsi fait et passé en mon étude, dans la ville de la Nouvelle Orléans, l'an, le jour et la date désignés précédemment en la présence de James Simeon et de Samuel Gardiner témoins compétents, qui ont apposé ici leurs signatures avec celles d'autres personnes et la mienne.
(Ont signé)
C. MADUELL,
H. DUDLEY COLEMAN,
G. H. W. TIMBRELL,
GEO. J. MULLER,
W. T. COATS,
PH. NAGELE,
P. NAGELE,
LEOND NAEF,
JOSEPH P. HORNER, PP. G. H. W. T.,
S. HERNSHEIM BROS & CO.,
PP. G. H. W. T.,
W. S. BENEDICT, PP. G. H. W. P. T.,
GEO. THOMPSON, PP. W. T. C.,
GEO. D. FISCHER, PP. W. T. C.,
J. MANGUNO, PP. W. T. C.,
JOHN MULLER, PP. W. T. COATS,
SAM'L GARDINER,
JAS. SIMOON,
ALPHONSE PHILIPS, Notaire Public.

Je soussigné, annotateur des hypothèques, en et pour la paroisse d'Orléans, Etat de la Louisiane, certifie ici que l'acte d'incorporation qui précède de la "New Orleans Safe and Lock Company" a été dûment enregistré en mon bureau, dans le livre 358, à la page 202.
Nouvelle Orléans, le 7 octobre 1887.
Signé : GEO. GUIKAULT, Député annotateur.

Je certifie que les lignes qui précèdent sont une copie exacte de l'acte d'incorporation de la "New Orleans Safe and Lock Company" et de l'attestation qui y est annexée, enregistrée en mon étude.
En foi de quoi, j'ai apposé ma signature et mon sceau officiel ce 8me jour d'octobre A. D. 1887.
ALPHONSE PHILIPS, Notaire.
9 oct—5 f en 1 m

Bureaux des percepteurs de taxes d'Etat, paroisse d'Orléans.

Nouvelle Orléans, 18 octobre 1887.

Avis aux acheteurs de propriété sous l'acte No 82 de 1884 et aux personnes dont les propriétés ont été vendues à l'Etat pour taxes non payées de 1880 et les années subséquentes :
Attendu qu'un grand nombre de personnes qui ont acquis des propriétés sous l'Acte No 82 de 1884, ayant assumé et promis de payer les taxes, frais, etc., dûs sur les dites propriétés pour 1880 et les années subséquentes, et se sont pas conformés aux conditions de la vente et la même propriété ayant été vendue à l'Etat pour les taxes non payées de 1880 et les années subséquentes, et comme le délai dans lequel les dits paiements pouvent être faits et la propriété rachetée expirera bientôt, avis est par le présent donné aux acquéreurs sous le dit acte et à toutes les autres personnes dont la propriété a été vendue à l'Etat pour les taxes de 1880 et les années subséquentes qu'à moins que la dite propriété ne soit rachetée dans les trente jours qui suivront cette date, le droit de payer les dites taxes, etc., et de rachat de la propriété expirera, et conformément aux instructions reçues de l'Auditeur des Comptes Publics, possession sera prise de toutes les dites propriétés et les loyers et les revenus seront collectés et versés dans la Trésorerie de l'Etat.
JAMES D. HOUSTON,
Percepteur de taxes d'Etat, District supérieur, No 77 rue Carondelet.
CHAS. CAVANAC,
Percepteur de taxes d'Etat, District inférieur, No 203 rue Canal.
18 oct—

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété améliorée de valeur dans le Troisième District.

Jean Boubède vs Pierre Pouech.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 22,338—En vertu d'un writ de saisie et vente, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et le Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le MARDI, 13 décembre 1887, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—
Treize lots de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant, situés dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Dauphine, Reynès, Bourgogne et Forstall (laquelle dernière rue était anciennement la ligne de division de la propriété de Don Miguel G. de Lizardi) les dits lots sont désignés par les numéros Un, Deux, Trois, Quatre, Cinq, Sept, Huit, Neuf, Onze, Douze, Treize, Quatorze et Quinze sur un plan lithographique annexé à un acte passé pardevant Gustave Le Gardeur, Jr., notaire, le 9 novembre 1869, et aussi sur une esquisse faite par J. A. d'Hémécourt, voyer, le 19 mars 1870, annexé à un acte passé pardevant Michael V. Déjan, notaire, le 15 février 1877, mesurant en mesure américaine comme suit, à savoir: les lots numéros Un, Deux, Trois, Quatre et Cinq contigus l'un à l'autre, et mesurant chacun vingt-huit pieds un pouce de face à la dite rue Dauphine sur une profondeur de cent vingt-deux pieds cinq pouces et deux lignes, entre lignes parallèles. Le lot numéro un forme le coin des dites rues Dauphine et Reynès; les lots numéros sept, huit et neuf contigus l'un à l'autre et mesurent chacun vingt-cinq pieds de face à la dite rue Reynès sur une profondeur de cent quarante pieds et cinq pouces, entre lignes parallèles. Les lots numéros onze, douze, treize, quatorze et quinze sont contigus l'un à l'autre et mesurent chacun vingt-huit pieds un pouce de face à la rue Bourgogne sur une profondeur de cent vingt-deux pieds cinq pouces et une ligne chacune; le lot numéro quinze forme le coin des dites rues Reynès et Bourgogne. Etant la même propriété que le défendeur a acquise par achat de la veuve et les héritiers de Hortaire Inbau, d'après un acte passé pardevant J. Bendernagel, notaire, daté le 10 décembre 1879.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans
11nov—11 18 25—2 9 13déc.

ANNONCE JUDICIAIRE.

W. T. Richards vs. John Roehm, Jr., et Emma E. Roehm, veuve, etc.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 22,174—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St. Charles, entre Gravier et l'allée Commerciale dans le Premier District de cette ville, le MARDI 29 novembre 1887, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—
Trois lots de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situés dans le Sixième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Levée, Jersey, Leontine et l'avenue Peters, désignés par les Nos. un, deux et trois et mesurant chacun trente pieds au pouce et quatre lignes de face à l'avenue Peters sur cent dix pieds de profondeur entre lignes égales et parallèles; le lot No un formant le coin de l'avenue Peters et de la rue Levée.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
27oct—3 10 17 24 29 nov

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente par le Shérif Civil de propriété améliorée et de valeur sur la rue St. Charles entre l'Avenue Peters et la rue Octavia, Sixième District, dans l'affaire de

William Harrar vs. Mme Ellen A. Souby et mari.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 22,364—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus, je procéderai aux enchères publiques, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles entre Gravier et l'allée Commerciale, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI 17 décembre 1887, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :
Deux certains lots de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et les droits, voies, privilèges, servitudes, avantages et dépendances qui y appartiennent, situés dans le Sixième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Octavia et Jeannette et les Avenues St Charles et Peters, désignés comme lots quatre et cinq sur un plan dressé par H. Boudousquié, daté du 21 janvier 1871, acte passé pardevant E. Barnett, ancien notaire, le 14 février 1871. Le lot numéro cinq mesurant vingt cinq pieds de face à la rue St Charles sur une profondeur de cent soixante cinq pieds cinq pouces et deux lignes sur la ligne du lot numéro trois, cent soixante seize pieds un pouce et neuf lignes sur la ligne du lot numéro cinq, et vingt quatre pieds dans le fond. Le lot numéro quatre mesure vingt cinq pieds de face à la rue St Charles sur une profondeur de cent soixante-seize pieds un pouce et neuf lignes sur la ligne du lot numéro cinq, et cent quatre vingt trois pieds sur la ligne opposée et vingt quatre pieds dans le fond.
Acquise par Mme Ellen A. Souby, défenderesse, de Mme Lena Whitz, conformément à un acte passé pardevant A. Hero fils, notaire, le 15 mars 1882.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
15nov—15 22 29—6 13 17déc

Avis aux Créanciers.

Département du Trésor.

Bureau du Contrôleur de la Circulation (Comptroller of the Currency). Washington, D. C., 9 juin 1887.

AVIS.

Aux créanciers de la "New Orleans National Banking Association of New Orleans, La.", insolvable.

Un dividende de 2 pour cent faisant en tout 62 pour cent a été déclaré en faveur des créanciers de cette association le 9 juin 1885. La seule valeur qui restait alors et dont on pouvait attendre un dividende futur, consistait en une réclamation contre L. D. LeBreton, fondé de pouvoirs (assignee) de N. S. Williams pour $50,666 83. Une action en recouvrement a été instituée à la Cour de Circuit et le tribunal s'est prononcé contre l'association. Appel ayant été interjeté à la Cour Suprême des Etats-Unis le jugement de la cour inférieure a été maintenu. Il ne sera donc pas payé de nouveau dividende aux créanciers de l'Association dont les affaires vont maintenant être liquidées finalement.
Les créanciers dont les noms suivent n'ont pas reçu tous les dividendes relevant de leurs réclamations, et devront se mettre en rapport directement avec ce bureau.

W. L. TRENHOLM
Contrôleur de la circulation.
(Comptroller of the Currency.)

M. Aronstein,	A. M. Agelsetn,
F. Alpuntr,	A. Abriator,
Joseph Batt	Joseph Bongers,
A. Baylu & Co.	Dr. I. Bondes,
W. E. Bell,	W. E. Bell adm. esst'r,
B. Benjamin & Co.,	A. Bslault & Co.,
Louis Bailes,	Bercier & De Suet,
L. Rebolet,	F. Belden,
J. Brandon,	F. Breen,
J. F. Bartholomy,	Louis Bauer,
Bormo & Bro.,	R. Beltran,
C. Barbe,	B. F. Barinda,
J. A. Blaffer & Co.,	W. Alexandre Bosse,
Jean Ballencie	J. A. Bordazat
Samuel Bandera,	Comagerie & Lambert,
James D. Coleman,	F. Calloway agent,
Amadie Couture,	P. Caro,
Lucy Curtis,	François Carrere,
Creole Fire Co. No. 9,	Cassidy & Miller
P. Casse, agent,	P. Casse,
Eugene Conlon,	N. Connell,
J. Cassard,	L. Chacoet,
J. H. Chipot,	Herman Curtius,
Louis Chaplain,	John Crickard,
Etienne Dubois,	Dubois & Lamaniere,
Mme Louis De Galls,	P. Duchenne,
T. B. Dunbar,	A. Delamotte,
P. Dejan,	J. C. Denis,
Arthur Denis,	De Sulzer Hart & Co.,
Dominique Doux,	George Degan,
O. Dronet,	G. M. Doll
A. Dumestre,	M. F. Ducros,
Davallier & Co.	A. De Sainte Gême,
S. Escoffier,	Manuel Elliott,
Percival Forgey,	Florian Flange,
F. B. Fleitas,	Foley, Conger & Co.,
J. A. Fernandez,	A. Fusich,
Fritz & Brandon,	Charles Fitz,
J. B. Frank,	M. Falley,
Gustave Furstа,	R. C. Feinour,
Felber & Gonsenheim,	G. R. Finalay,
Mme Gust. Fournade,	Joseph Guengheimer,
Joseph Gatzinger,	Generelly & Alex,
T. Generelly,	A. Gronchy,
Isadore Geraud,	Fred Good,
Goldenbow & Kelly,	Mme Arecio Guivand,
G. H. Gardner & Co.,	Howard Goman,
S. Guinault,	J. Gaidel,
K. J. Hamilton,	Herman & Vignes,
J. M. Homans & Co.,	George How, M. D.,
Mme Anna Hill,	D. Harreo,
C. C. Holtz,	Mme Henry Hébert,
Marx Israel,	Duncan Aycock & Co.,
Johnson & Manson,	O. B. Johnson,
Jeannanagd & Co,	J. M. Justiniani,
B. Jahrens,	F. Jaufroid,
Harriet Johnson,	Emile Kerr,
C. W. Kullender,	Kendig & Co.
Dr E. Kunnemann,	Anatole Leaumont,
Joseph Larrieu,	R. Laplace,
M. Lamaron,	X. Lavnisson,
C. L'Hote & Co.	La. Equit. Life Ins. Co.
Edward Lasche,	Lang & Bornheimer,
Laboutisse & Dohle,	Mme J. B. Leprete Suc.
T. Lafon,	La. Ice Manufact. Co.
G. A. Lanaux,	Peter Lamia,
E. Monteuse & Co,	Charles Manson,
A. J. Montein,	J. Mandin,
M. Manz,	E. Musgrove, agent,
P. Macon,	C. M. Mangin,
J. G. Monroe, curateur,	Malghan & Laborde,
Chas Massien, Succ. de	J. Manaud,
Philip McCabe,	T. Moreau,
Lucien Mallo,	Orville Marigny,
A. May,	V. Maignan,
Dr A. Mercier,	H. Marks,
Michael Meiliont,	Bereille Nivotte,
Norton & Bro,	Frank Oberhauser,
A. Olivier & Co.	H. D. Ogden executeur
S. Pablo.	S. P. Parmly, agent,
Mme Anna Perigne,	Pritchard & Beckham,
A. Petit,	Perkins, Swenson & Co.
H. Pedarre,	S. B. Packard,
A. Pallacio,	B. Piffet,
P. Pons,	Planters Cotton Press
A. Quimfe Fils,	E. Rabasse,
E. Roger & Co.	J. Reviere,
J. Straus,	Mme Anna Saron,
J. E. Sarrazin,	William Sweete,
G. Schmidt,	Southern Ramie Culture Assn.
Strauss,	Swarbacker & Dryer,
B. Smith,	E. F. Stureken,
M. Scot,	Schneider & Zwerbler,
Smith & Ge,	J. Siegfriend & Co.
F. Sancho,	S. Saabary,
D. H. Symart,	J. J. Stewart, trésorier,
J. B. Saclari Schuller,	F. Soublet,
David Stewdt,	C. B. Singleton,
Mme M. E.	Alfred Shaw,
E. F. Schmiedoore,	F. Samaseuth fils,
H. N. Soria,	E. A. Terrebonne,
Nicholas Th	S. M. Todd & Co
A. Tesson,	E. A. Tyler
Samuel M. Todd,	M. A. Vogel,
W. Van Benthuysen,	Jas A. Vignaud,
E. Vorster,	François Voiris,
Philip Vellerie,	Adolph Watz,
Philip Wagner,	L. A. Wiltz,
Wm. Whan, Suc. de	James Wilson,
Wilkerson & Mosely,	E. E. White,
E. Wagner,	M. A. Zonats & Co.
E. L. Zoll & Co.	

14 juin—15 4,31,28—juillet

VENTES A L'ENCAN.

PAR JAS P. GUINAULT.

Meubles, Outils de charpentiers, établis, etc.

PAR JAS. P. GUINAULT, Encanteur.—VENDREDI, 18 novembre 1887, il sera vendu, à 11 heures du matin, à l'enseigne du Passage de la Bourse et de la rue Bienville—Un lot de meubles, outils de charpentiers, établis et divers articles trop longs à énumérer.
Conditions—Comptant.
17 nov—

PAR J. V. GOURDAIN.

Un cottage de choix à deux étages recouvert en ardoises, dans le Deuxième District.

No 342 rue Dumaine, entre Prieur et Johnson.

PAR J. V. GOURDAIN, encanteur—Bureau, No 79 rue Bienville.—SAMEDI, 26 novembre 1887, à midi, à la Bourse d'Encan des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles, entre Commercial Place et la rue Gravier, il sera vendu à l'encan, la propriété ci-après décrite, à savoir :
Un morceau ou une portion de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Dumaine, Prieur, Ste Anne et Johnson, désigné par la lettre A. sur un certificat d'arpentage fait par Arthur de Armas, sous-voyer de la ville, daté le 23 mai 1884, mesurant 26 pieds 8 pouces à lignes de face à la rue Dumaine, sur 110 pieds de profondeur, entre lignes parallèles, mesure américaine.
Les améliorations consistent en un cottage à deux étages, recouvert en ardoises, ayant au rez-de-chaussée salons doubles, salle à manger, galerie derrière et office; au premier étage, deux chambres et balcon devant. Dans la cour, cuisine, puits, citerne, hangar et lieux d'aisance. Gaz dans toute la maison.
Conditions—Une moitié ou plus comptant, à l'option de l'acquéreur: la portion à crédit à un et deux ans, contre billets garantis par lien de vendeur et hypothèque, portant un intérêt de 8 pour cent par an de la date de la vente jusqu'à paiement, ensemble avec toutes les autres clauses de garantie usuelles. L'acquéreur devra faire un dépôt de 10 pour cent comptant sur les lieux sur le montant de l'adjudication.
Acte de vente pardevant Charles Rolle, notaire public, aux frais de l'acquéreur.
12nov—12 19 26

PAR E. CURTIS.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Wm Muller.

Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans—Division C—No 22 307.

PAR E. CURTIS, encanteur—bureau No 201 rue du Canal—En vertu d'un ordre de l'honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, Hon. F. A. Monroe, juge, en date du 10 novembre 1887, je procéderai à la vente MARDI, 22 novembre, sur les lieux, No 279 rue Première encoignure de la rue Carondelet, à 11 heures a. m.
Un lot de meubles et effets mobiliers, d'après un inventaire enregistré.
Conditions comptant sur les lieux.
12 nov—12 20 22

AVIS AUX CREANCIERS.

Dennis Cloney vs ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 21 136—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers dans cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le tableau provisoire et tableau présentés par Charles A. Johnson syndic dans cette affaire ne seraient pas approuvés et homologués et les fonds distribués conformément aux dits compte et tableau.
Par ordre de la cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
15nov—15 19 24

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—C. Tremoulet vs ses Créanciers—No 22 243—Ordre de Cour—Que la cession des biens de C. Tremoulet soit et est par le présent acceptée par la Cour au bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une assemblée des dits créanciers sera tenue au bureau et pardevant Alphonse Philips, notaire, en cette ville, le MERCREDI 16 du novembre 1887, à 11 heures du matin, dans le but de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, d'élire un syndic et voter sur toutes autres affaires qui pourront leur être soumises, et en attendant que toutes les procédures judiciaires contre la personne ainsi bien que contre les biens du dit pétitionnaire soient suspendues, et que Omer Villeré, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents.
Nlle Orléans, 14 octobre 1887.
(Signé) A. L. TISSOT, Juge.
Pour copie conforme :
JAS. D. RANKIN, député greffier.
15 oct—31 au 16nov

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans—Morin & Vandegriff vs leurs créanciers—No 22 244—Division A—Ordre de Cour—Que la cession des biens de la société des pétitionnaires, son sociale Morin & Vandegriff, faisant affaires sous ce nom et titre de Morin & Vandegriff, domicilés en cette paroisse et se composant de Eiza B. Morin, épouse de Andrew B. Morin et autorisée par son mari, Andrew B. Morin et Rudolph Vandegriff Glas, soit convoquée et tenue pardevant Theodore A. Baker, notaire à son bureau No 94 rue Camp, en cette ville, SAMEDI, le 19eme jour de novembre 1887 à 11 heures A. M., dans le but de considérer et déterminer sur l'application des pétitionnaires pour un répit et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens des dits pétitionnaires soient suspendues et que Branch K. Miller, avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents.
Nouvelle Orléans, 17 octobre 1887.
A. L. TISSOT, Juge.
Pour copie conforme :
Jas. D. Rankin, Député Greffier.
18oct—31 au 19 nov

Compagnie d'Assurances de la Nlle-Orléans.

No. 3 rue Carondelet.

CONFORMÉMENT aux exigences de sa charte la Compagnie d'Assurances de la Nouvelle Orléans publie l'exposé suivant de ses affaires du 1er janvier au 31 décembre 1886 :

Primes d'incendie	$277 197 19		
Primes maritimes	13 946 53		
Primes de rivières	16 816 17		
		$307 959 89	
Primes acquises de 1885		71 482 96	
Total des primes			$379,472 85
A déduire—			
Primes non acquises de 1886	$75 785 78		
Primes remboursées	80 884 78		
Réassurances	7 827 61		
		$164 498 17	
Primes acquises nettes		$214 974	
A ajouter—			
Intérêt, loyers, sauvetage		24 190 47	
Revenu net			$239,165 1?
A déduire—			
Pertes sur les incendies de 1885	$18 374 83		
Pertes sur les incendies de 1886	112,873 39		
		$131 248 22	
Pertes sur les mers en 1885	382 42		
Pertes sur les mers en 1886	17 959 76		
		18,342	
Pertes sur les rivières en 1885	5,706 11		
Pertes sur les rivières en 1886	906 85		
		6 612 96	
Pertes payées	$216,203 33		
Commissions	16,181 38		
Taxes d'Etat, de ville et licenses	5,802 21		
Dons charitables	848 1?		
Dépenses imposées par la loi, honoraires d'avocat	1,069 80		
Board of Underwriters corps de Babcock et de Sauvetage	4,405 07		
Dépenses générales et salaires	39,709 ?9		
Dividendes de jan 1886	$12,500 00		
Profits et pertes	25,905 41		
		$38,405 41	
			$321,905 0?
Excédant pertes et dépenses en sus des revenus			$82,739 88
Pertes ajustées			32,861 20
			$115,601 08

La Compagnie a l'actif suivant, valeur sur le marché le 31 décembre 1886 :

Comptant en banque	26,406 95
Bons des Etats-Unis 4 pour cent, Bons de première hypothèque du Levee Steam Cotton Press, de la Bourse au Coton de la Nouvelle-Orléans, de la compagnie des Water Works de la Nouvelle-Orléans, de la compagnie du chemin de fer de la ville de la Nouvelle Orléans, la compagnie des pompiers de St Bernard, du bataillon d'artillerie de Washington, des bons de ville consolidés et des bons à prime, actions du N. O. City R. R. Co., de la Banque Nationale de l'Etat, du Vallette Dry Dock Co., du N. L. Jockey Club, de la Bourse au Coton de la Nlle-Orléans et de l'association du cimetière de la Métairie	223,995 00
Billets de première hypothèque prêts sur demande garantis par des sécurités et billets à recevoir pour primes	30,560 00
Immeubles divers et meubles de bureau	55,971 75
Primes en cours de collection	70,774 50
Dû par des compagnies d'assurances	35,375 86
Comptant en la possession d'agents de compagnies en Europe	2,905 64
Mandats d'Etat et de ville	487 52
Intérêt sur des billets hypothécaires	1,514 75
Au crédit du "suspense account" un jugement en faveur de la compagnie	3,008 85
Divers débiteurs	$4,940 00
	469 82
	$5,409 82
	$497,109 74

L'exposé qui précède est une copie vraie et exacte des livres de la Compagnie.
(Signé) J. TUYES, Président.
J. W. HINCKS, Secrétaire.
Fait et signé pardevant moi, le 14me jour de janvier 1887.
(Signé) JAS FAHEY Notaire.

DIRECTEURS.

THEO. BRIERRE,	JOHN W. HINCKS,
EDW. J. BOBEY,	P. POUTZ,
GUST. PITOT,	C. T. DUGAZON,
A. SCHREIBER,	D. FATJO,
C. E. SCHMIDT,	H. GALLY,
J. TUYES.	W. C. C. CLAIBORNE

VENTES A L'ENCAN.

PAR C. E. GIRARDEY & CO.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cottage en bois dans le 4ème district.

Succession de Alexandre Gautier.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, — No 3,994.

PAR C. E. GIRARDEY & CO.—Geo. G. Friedrichs, encanteur.—Bureau, No 10 rue Carondelet—SAMEDI, 17 décembre 1887, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 rue St-Charles, il sera vendu à l'encan, conformément à un ordre de l'Hon. A. L. Tissot, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, division A, daté le 15 novembre 1887 et rendu dans la succession ci-dessus, la propriété foncière ci-après, à savoir :
Un terrain dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Annonciation, Chippewa, Huitième et Neuvième, désigné comme le lot No 11 dans l'îlet No 84.
Le dit terrain mesure 27 pieds 4 pouces de face à la rue Huitième sur une profondeur de 125 pieds, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, comprenant un joli cottage en bois désigné par le No 76 rue Huitième.
Conditions—Comptant, et l'acquéreur devra assumer au-dessus de l'adjudication les taxes dues et exigibles en 1887 et déposer 20 pour cent comptant du prix d'achat au moment de l'adjudication.
Acte de vente pardevant H. J. Rhodes, notaire, aux frais de l'acquéreur.
17 nov—17 26—déc 3 10 17

PAR W. I. HODGSON

ANNONCE JUDICIAIRE.

Magasin et résidence en briques à deux étages et demi

No. 226 rue Baronne, entre les rues Julie et Delord.

Succession de Ann Saron, décédée.

A un long crédit. A l'encan.

PAR W. I. HODGSON, Encanteur—Bureau, No 13 rue Carondelet.—SAMEDI, 17 décembre 1887, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et le Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, en vertu de, et conformément à un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division "C," siégeant à la place de l'Hon. W. T. Houston, juge de la Division B, même Cour, actuellement absent sur un congé, daté le 10 novembre, 1887, dossier No. 20,587, pour compte de la succession de Mme Ann Saron décédée, il sera vendu à l'encan :

PREMIER DISTRICT.
No 226 rue Baronne.

Un lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Baronne, Dryades, Julie et Delord, désigné comme le No 3, et mesurant 26 pieds de face à la rue Baronne, sur une profondeur de 100 pieds courant dans la profondeur et faisant face au fond à une allée commune, 4 pieds 8 pouces de large ouvrant sur la rue Julie.
Les améliorations comprennent **Un magasin et résidence en briques à deux étages et demi recouvert en ardoises**, connu comme le No 226 rue Baronne, ayant un corridor aux 1er et 2me étages, un grand magasin au rez de chaussée avec 2 vitrines devant et à l'intérieur des vitrines à roulettes (étagères) et quelque 10 autres chambres en tout, cabinets, office, lieux d'aisance etc., avec gaz partout, citerne, hydrant, cour pavée etc. et valant environ $50 par mois, le tout en ordre.
Le tout conformément à un plan qui peut être vu à l'endroit de la vente.
Termes et conditions—Un tiers ou plus comptant, à l'option des acquéreurs et la balance à 1 et 2 ans du jour de la vente, avec 8 0/0 d'intérêt par an et toutes les clauses de garantie usuelles. 10 0/0 payable comptant sur les lieux.
Acte de vente pardevant John Bendernagel, Esq., notaire public, aux frais de l'acquéreur.
13 nov—13 20 27—déc 4 11 17

ANNONCE JUDICIAIRE.

Une résidence en briques à trois étages avec attic, No. 118 rue Julie,

Entre les rues Camp et St Charles.

Succession de Mme Hannah A. McDaniel, décédée.

Pour du Comptant. A l'Encan.

PAR W. I. HODGSON, encanteur—Bureau, No 13 rue Carondelet—SAMEDI, 17 décembre 1887, à midi à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles entre la rue Gravier et le Commercial Place, Premier District de cette ville en vertu de, et conformément à un ordre de l'Honorable N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division "D," rendu le 8 novembre 1887 et signé le 12 novembre 1887, dossier No 19 901, dans l'affaire des successions de Mme Hannah A. Patterson veuve de Alfred W. McDaniel, décédée, il sera vendu à l'encan :

PREMIER DISTRICT.
Résidence No 118 rue Julie.

Un lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Julie, St Joseph, Camp et St Charles désigné comme No 2 et mesurant 26 pieds 3 pouces de face à la rue Julie, sur une profondeur de 105 pieds de front au fond sur une allée commune courant à travers l'îlet de la rue du Camp à la rue St Charles, tout entre lignes parallèles.
Les améliorations comprennent une résidence en briques à trois étages et demi et recouverte en ardoises connue comme le No 118 rue Julie, et ayant un corridor sur chacun des quatre étages, quelques 15 chambres ou plus, chambre à bain, etc., bâtisses en briques à 3 étages dans le fond, gaz dans la bâtisse principale, citerne, hydrant, cour pavée, etc., le tout en bon état et valant $80 par mois.
Conditions—Comptant en passant le titre 10 0/0 payé comptant sur les lieux.
Acte de vente pardevant Fred. Zengel, Esq., notaire à l'option de l'acquéreur.
13 nov—13 20 27—déc 4 11 17

Daniel Browne vs Ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 21 6??—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers dans cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Richard Ireland, syndic dans cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
9nov—9 15 18

ETAT DE LA LOUISIANE, COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—Wm Hillsman vs ses créanciers—No 22,252—Ordre de Cour—Que la cession des biens faite par William Hillsman soit et est par le présent acceptée par la Cour au bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant J. J. Lewis, notaire en cette ville, SAMEDI, le 19ème jour de novembre 1887, à midi, dans le but de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire et pour nommer un syndic, chaque toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire sont suspendues, et que W. F. Murphy, Esq., avocat soit nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire.
Nouvelle Orléans, Lne, 17 octobre 1887.
(Signé) A. L. TISSOT, Juge.
Pour copie conforme :
JAS D. RANKIN, Député greffier.
18 oct—au 19 nov

ETAT DE SITUATION —DE LA— New Orleans National Bank

De la Nouvelle Orléans, dans l'Etat de la Louisiane.

A LA CLOTURE DES AFFAIRES,
Le 1er aout 1887.

ACTIF.

Prêts et escomptes		$1,283,903 30
Surtirages		1,232 00
Bons des Etats Unis pour garantir la circulation		200,000 00
Bons des Etats Unis pour garantir les dépôts		200,000 00
Bons des Etats-Unis en main		4,350 00
Autres actions, bons et hypothèques		768,851 25
Dû par agents de réserve		107,059 73
Dû par d'autres banques nationales		87,037 7
Dû par banques d'Etat et banquiers		9,250 91
Propriétés foncières, meubles etc		109,645 40
Dépenses courantes et taxes payées		6,139 34
Primes payées		106,348 62
Chèques et autres valeurs au comptant	164 42	
Echange pour le Clearing House	273,916 26	
Billets d'autres banques	64,636 00	
Circulation fractionnaire (y compris les nickels)	26 83	
Espèces (y compris les certificats d'or du trésor)	237,299 00	
Legal tender notes	252,000 00	828,042 51
Fonds de rachat, avec le trésorier des E. U. 5 pour cent de circulation		9,000 00
Total		$3,688,858 83

PASSIF.

Capital		200,000 00
Surplus		400,000 00
Profits non divisés		71,269 80
Billets de Banque Nationale en circulation		180,000 00
Dividendes non payés		250 00
Dépôts individuels à tirer sur chèques	2,329,679 42	
Certificats de dépôt sur demande	29,382 42	
Certificats de dépots à échéance	2,000 00	
Chèques certifiés	1,871 10	
Chèques de caissier en circulation	15,012 75	
Dépots des Etats-Unis	182,844 00	
Dû à d'autres banques nationales	229,939 01	
Dû aux banques et banquiers d'Etat	52,910 28	2,837,339 00
Total		$3,688,858 83

Etat de la Louisiane, Paroisse d'Orléans.
Moi: WILLIAM PALFREY, caissier de la Banque ci-dessus, je jure solennellement que l'exposé ci-dessus est véridique au mieux de ma connaissance et de ma croyance.
WM. PALFREY, Caissier.
Fait sous serment devant moi, ce 3ème jour d'août, 1887.
GEO. W. CHRISTY notaire.
Pour copie conforme :
WM. T. BENEDICT.
C. H. BECK,
JOHN T. MOORE, Jr.
Directeurs.
7août—

VENTES A L'ENCAN.

PAR W. I. HODGSON.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de commerce de choix à l'encoignure des rues Carondelet et Lafayette.

Huit cottages doubles et simples,

Et Magasin d'épiceries.

A Carrollton :

Deux morceaux de terre de valeur dans la paroisse Jefferson.

Succession de Gotleib Bubeck "Décédé."

A l'encan, avec un long crédit.

PAR W. I. HODGSON, Encanteur—Bureau No 13 rue Carondelet—SAMEDI, 26 novembre 1887, à midi, à la Bourse d'Encan des encanteurs, Nos. 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et l'Allée Commerciale, dans le Premier District de cette ville, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. Albert Voorhies, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division "E", en date du 22 octobre 1887, dossier No 22,057, pour le compte de la succession de Gotleib Bubeck, décédé, à l'encan, il sera vendu—

PREMIER DISTRICT.

A l'encoignure des rues Carondelet et Lafayette.

1° **Deux certains lots de terre** ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Carondelet, Baronne, Lafayette et Girod, mesurant ensemble 56 pieds de face à la rue Carondelet, sur une profondeur et de face à la rue Lafayette de 110 pieds et forme l'encoignure des rues Carondelet et Lafayette.
Les améliorations comprennent une maison en briques à trois étages et couverte en ardoises, en usage comme épicerie, magasin de tailleur et de cordonnier, connue par les Nos 133, 135 et 137 de la rue Carondelet, ayant 3 chambres à chaque étage, cuve et lieux d'aisance, allée, etc. Aussi, une maison en bois traversant le fond du terrain et faisant face à la rue Lafayette. Le tout avec bail jusqu'au 1er juin 1888, à raison de $50 par mois.

A CARROLLTON.

A l'encoignure des rues Mary et Levée.

2° **Une certaine portion de terre**, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, située dans la ville de Carrollton, 7me District de cette ville, dans l'îlet No 140, anciennement No 14 "A" borné par les rues Mary, Levee, Quatrième et Monroe, formant l'encoignure des rues Mary et Levée et mesurant 113 pieds de face à la rue Levee, 75 pieds de face à la rue Mary sur une profondeur de 128 pieds 6 pouces et 6 lignes sur le côté supérieur et 125 sur le côté inférieur, avec des lignes irrégulières dans le fond.
Les améliorations comprennent :
1° Un magasin d'épiceries, buvette et résidence ayant en tout 8 chambres, avec cuisine, cuve, etc.
2° Un grand entrepôt en bois.
3° Une maison cottage en bois à deux étages avec 2 chambres, une écurie, cuve, cuisine, hangar, lieux d'aisance, etc.
Le tout sera vendu ensemble. Il y a aussi une grande cour pour le bois, porte double, etc. Loués à raison de $40 par mois.

L'encoignure des rues Mary et Quatrième—Deux maisons-cottages.

3° Deux certains lots de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le septième district de cette ville (Carrollton) dans l'îlet No. 141, anciennement îlet C, borné par les rues Mary, Jackson, Levee et Quatrième, désignés comme les Nos 1 et 2 qui se touchent et mesurent chacun 30 pieds de face à la rue Mary sur une profondeur de 120 pieds. Le lot No 1 forme l'encoignure des rues Mary et Quatrième.
Les améliorations comprennent deux résidences cottages en bois ayant chacune 3 chambres, cuve, etc., rapportant $12 par mois.

Touchant la propriété ci-dessus.

4° Trois certains lots de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le même district et îlet et touchant à la propriété ci-dessus décrite, désignés comme les Nos 3, 4 et 5, lesquels mesurent chacun 30 pieds de face à la rue Mary sur une profondeur de 120 pieds. Les améliorations consistent en un cottage en bois double et un simple ayant dans chaque maison deux chambres, cuve et lieux d'aisance. Ils seront vendus en block, et rapportent $15 par mois.

Propriété de batture.

5° **Une partie de cinq certains terrains** avec tous les droits, passages et privilèges, situés dans le Septième District de cette ville (Carrollton), dans le carré d'îlet 15. B., ancien plan de Carrollton, maintenant carré No 1 borné par les rues Levee, Mary, Upper Line et la rivière Mississipi (maintenant connu comme batture) et désignés comme les terrains Nos 13 à 17 inclusivement, lesquels se touchent et mesurent ensemble 171 pieds et 3 pouces de façade rue Upper Line 150 pieds à l'arrière, sur une profondeur de 147 pieds sur une ligne du terrain No. 12 et 195 pieds 7 pouces et 5 lignes sur la ligne du terrain No. 18, le tout plus ou moins.

DANS LA PAROISSE JEFFERSON

6° **Cinq certains terrains**, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans la paroisse Jefferson de cet Etat, juste au-dessus de la ville de Carrollton, rive gauche, étant une partie de l'ancienne habitation de P. A. Labarre et contenant environ 11 arpents de la rivière Mississippi et désignés par les Nos 11, 12, 23, 24 et 25 lesquels se touchent et mesurent ensemble environ 5 arpents de façade sur un chemin en commun conduisant à la rivière Mississipi, au bayou de la Métairie sur des profondeurs variant de 1160 à 2071 pieds, de forme irrégulière. Il y a sur la terre, contenant à peu près 18 acres, cultivée comme ferme aux légumes et donnant un revenu annuel de $10, une bonne maison. Le tout conformément au titre.

NOUVEAU CARROLLTON.

7° **Une certaine portion de terre**, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent située dans la terre récemment divisée en carrés et en rues, et connue comme Nouveau Carrollton, paroisse Jefferson. Les dits terrains forment le coin des rues Dakin et Garrick dans le carré No 4 et mesurent 60 pieds de façade rue Dakin sur une profondeur et de façade de 120 pieds rue Garrick.
Le tout, plus ou moins, mesure américaine d'après des plans que l'on peut voir sur le lieu de la vente, dressés par MM. Williams & Patton, architectes et voyers.
Conditions—Un tiers comptant, le reste à 1 et 2 ans avec 8 0/0 intérêt et toutes les clauses usuelles de sécurité à partir du jour de la vente. Un dépôt de 10 0/0 comptant sera exigé sur les lieux.
Les actes de vente pardevant E. Commagère, notaire, aux frais des acquéreurs.
27 oct—27 30—6 13 20 26 nov

ANNONCE JUDICIAIRE

Le joli cottage en bois, toit en ardoises, No 58 rue Austerlitz, entre les rues Laurel et Constance.

Succession de Mme Susan A. Cone, décédée, veuve par un premier mariage de Peter Dalman et par un second mariage de James Cone.

A un long crédit. A l'encan.

PAR W. I. HODGSON, Encanteur—Bureau, No 13 rue Carondelet—SAMEDI 3 décembre 1887, à midi à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles entre Gravier et le Commercial Place, Premier District, en cette ville, en vertu de, et conformément à un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, daté le 27 octobre 1887, Dossier No 16,499, pour compte des mineurs Peter et Josephine Dalman dans la succession de Susan A. Cone, veuve par un premier mariage de Peter Dalman et par un second mariage de James Cone, il sera vendu à l'encan :

UN JOLI COTTAGE.

Un lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Sixième District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Austerlitz, Constantinople, Laurel et Constance ou Live Oak, désigné par la lettre B, et mesure 30 pieds de face à la rue Austerlitz, sur une profondeur de 150 pieds sur la ligne de côté adjacente à la rue Laurel et une profondeur au fond de 25 pieds 6 pouces et 6 lignes et une profondeur sur la ligne de côté la plus rapprochée de la rue Constance de 120 pieds, puis aux angles vers la rue Laurel une distance de 14 pieds 5 pouces et 2 lignes et ensuite une seconde profondeur de 30 pieds, ou elle rejoint la ligne du fond du lot.
Toutes plus ou moins, mesure américaine, d'après un plan de Williams & Patton, architectes et voyers, qui peut être vu à l'endroit de la vente.
Les améliorations comprennent **un joli cottage en bois recouvert en ardoises**, ayant 9 ou 10 chambres, galeries devant et sur le côté, hangars, lavoir, poulailler, citerne etc., donnant un loyer de $15 par mois.
Termes et Conditions.—Un tiers ou plus comptant, et la balance à 1 et 2 ans avec 8 0/0 intérêt et toutes les clauses de garantie usuelles, du jour de la vente, incluant hypothèque spéciale avec lien de vendeur, assurance et transfert de police, et 5 0/0 pour frais d'avocat en cas de procédures, 10 0/0 payé comptant sur les lieux.
Acte de vente pardevant Octave Morel, Esq., notaire, aux frais de l'acquéreur.
30 oct—30—nov 6 13 20 27—déc 3

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété triangulaire de valeur, rue Tchoupitoulas, entre les rues Joséphine et Adèle.

Succession de Alfred Shaw, décédé.

A l'encan. Pour du comptant.

PAR W. I. HODGSON, Encanteur—Bureau, No. 13 rue Carondelet.—SAMEDI, 10 décembre 1887, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles, entre la rue Gravier et le Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, en vertu de, et conformément à un ordre de l'Honorable A. L. Tissot, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division "A," daté le 3 novembre, 1887, Dossier No 19 365, pour compte de la succession de Alfred Shaw, décédé, il sera vendu à l'encan—
Tous les droits, titres et intérêts de la qualité succession, avec renonciation de réclamation au titre dans **un lot de terre de valeur** d'une forme triangulaire, situé dans le quatrième district de cette ville, dans l'îlet triangulaire, borné par les rues Tchoupitoulas ou Levée, Water ou Front, Joséphine et Adèle, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, désigné comme lot No 1 et mesurant 64 pieds 5 pouces et 5 lignes de face à la rue Tchoupitoulas, 63 pieds 11 pouces et 3 lignes de face à la rue Water sur une profondeur à travers l'îlet de Tchoupitoulas à la rue Water de 16 pieds 1 pouce et 9 lignes sur le côté le plus rapproché de la rue Joséphine et 7 pieds 2 pouces au bout de la ligne triangulaire la plus rapprochée de la rue Adèle.
Etant la même propriété acquise par l'intermédiaire de Wurzburger Wsd. et autres, d'après un acte pardevant A. A. Stark, ex-notaire, le 7 décembre 1855.
Les améliorations consistent en une **longue maison en bois à deux étages, toit en ardoises**, à plusieurs corps de logis avec citerne, etc.
Termes et conditions—Comptant sur les lieux. Acte de vente pardevant Geo. C. Preot, Esq., notaire, aux frais de l'acquéreur.
6nov—6 13 20 27—4 10déc.

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans, No 22,232—Edward Lilienthal vs. ses créanciers.—Ordre de Cour, A. Que la cession des biens du pétitionnaire Edward Lilienthal soit acceptée, qu'une réunion des créanciers a dit insolvable soit convoquée pardevant J. H. Taylor, un notaire en cette ville, le MERCREDI, 16 novembre 1887, à 10 heures A. M., et après, de jour en jour, conformément à la loi, et qu'avis légal en soit donné, et qu'Ernest Morel, avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents.
Nouvelle-Orléans, 12 octobre 1887.
(Signé): F. A. MONROE, Juge.
Pour copie conforme :
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
15 oct—31 au 16 nov

VENTES A L'ENCAN.

PAR SPEAR & ESCOFFIER.

Excellente Situation!

Propriétés vagues et améliorées dans le Premier, le Deuxième et le Troisième District.

No 440 rue Magazine, coin Robin. Elégante résidence en briques à deux étages.

No 30 rue Palmyre, entre Derbigny et Roman.

Joli Cottage.

Deux terrains vagues rue **Palmyre**, entre **White et Broad.**

No 109 rue **Claiborne**, entre **St-Louis et Promenade Carondelet.**

Résidence à deux étages.

Six lots ou portion de terre faisant face au coin de la rue **Claiborne** et de la **Promenade Carondelet**, avec cottage faisant face à la **Promenade Carondelet**, deux grandes maisons en bois faisant face à la rue **Claiborne**, occupées comme atelier de charpente, et maison en bois au coin de la rue **Claiborne** et de la **Promenade Carondelet.**

No 489 rue **Ste Anne**, entre **Dorgenois et Rocheblave.**

Maison à double corps de logis.

Rue **Robertson**, entre **Columbus et Kerlerec**, un terrain vague.

Quatorze terrains vagues, bornés par les rues **Bruxelles, Duels, Paris et Industrie.**

Dix actions de la compagnie de Navigation et du Canal Carondelet.

Succession de JOHN McVITTIE.

No 22,125.—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—Placide J. Spear, Encanteur—Bureau 16 rue Royale.—SAMEDI, 26 novembre 1887, à midi, il sera vendu à l'encan à la

BOURSE DES ENCANTEURS,

Nos. 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et Commercial Alley,

en vertu d'un ordre de l'Hon. A. L. Tissot juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans en date du 18 octobre 1887 pour compte de la succession ci-dessus, les propriétés ci-après décrites, savoir :
1. **Une certaine portion de terre** située dans le premier district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet No 143, borné par les rues Magazine, Constance, Robin et Terpsichore, formant le coin des rues Magazine et Robin, désignée par la lettre A sur un croquis de J. A. D'Hemecourt, arpenteur, et mesurant, selon le dit croquis, 43 pieds 8 pouces 6 lignes de face à la rue Magazine sur 127 pieds 10 pouces 5 lignes de profondeur et face à la rue Robin, entre lignes parallèles. Cette portion de terre est composée de tout le lot No 10 et de 14 pieds 11 pouces 4 lignes du lot No 9 d'après un plan de P. C. Boudousquié, architecte, en date du 5 avril 1867, déposé en l'étude de E. Grima ancien notaire de cette ville, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, connue comme le No 440 rue Magazine. Cette propriété a été acquise par John McVittie, en vertu d'un acte de partage entre lui et John William, son exécuté devant James Fahey, notaire, le 10 mai 1870, enregistré dans le livre 108, page 451. Ils l'avaient eux mêmes achetée de la succession de William Chance, par acte de E. Grima, ancien notaire, en date du 22 mai 1867, enregistré dans le livre 93 page 239.
Les améliorations consistent en une belle maison de résidence pour famille, en briques, à deux étages, ornée d'une véranda en fer et d'une galerie en fer sur la devanture. Il y a dans la bâtisse principale un grand salon, un vaste salle à manger, une chambre de domestique et quatre chambres à l'étage supérieur, et un grand corridor à chaque étage. Aussi une cuisine en briques à deux étages avec, y est contiguë, contenant 4 chambres au rez de chaussée et 3 chambres au premier étage, cabinet d'aisance aux deux étages, une autre bâtisse en briques contenant 2 chambres, gaz partout, hydrant, cour carrelée et parterre en façade. Cette propriété sera vendue sujet au bail expirant le 30 septembre 1888 à raison de $60 par an payable en billets du locataire par trimestre.
2. **Un certain terrain** situé dans le Premier District de la ville de la Nouvelle Orléans, carré d'îlet No 137, borné par les rues Palmyre, Gasquet ou Cleveland, Jackson, Roman et Derbigny, désigné par le No 25 ou carré No 24 sur un plan de Jos. Pilie, voyer, en date du 1er mai 1840 déposé en l'étude de D. L. McKay ancien notaire, lequel terrain mesure plus ou moins, 27 pieds de façade rue Palmyre sur 100 pieds 10 pouces et 5 lignes de profondeur, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent portant le No 30 de la rue Palmyre. Cette propriété a été achetée par John McVittie de Thomas McElhaney par acte passé pardevant G. de Armas, notaire, en date du 29 février 1857, enregistré dans le livre 72 à la page 305.
Les améliorations consistent en un joli cottage avant 2 chambres, 2 chambres dans le mansarde, le tout couvert en ardoises, 2 auvents, 2 citernes, lieux d'aisance etc.
3. **Deux lots de terre** situés dans le Premier District de la ville de la Nouvelle Orléans, dans l'îlet No 665 borné par les rues Palmyre, Banks, White et Broad, anciennement allée Jane, désignés par les Nos 15 et 16 de l'îlet D sur un plan de J. A. D'Hemecourt, voyer, daté le 10 janvier 1867, dont une copie exacte est annexée à un acte de Edouard Barnett ex notaire, daté le 28 mars 1867 et à un acte du 30 avril 1870, pardevant W. J. Castell, ex notaire—Les dits lots sont contigus l'un à l'autre et mesurant chacun, d'après le dit plan 25 pieds 7 pouces de face à la rue Palmyre sur une profondeur entre lignes parallèles de 100 pieds. Le lot No 15 formant le coin des rues Palmyre et White, étant la même propriété achetée par John McVittie à un encan de shérif, qui a eu lieu dans l'affaire de la banque Hibernia de la Nouvelle Orléans vs. W. R. Walters et George Cronan, No 33,657 de l'ex Quatrième Cour de District de la paroisse d'Orléans, ainsi qu'il appert par l'acte du shérif daté le 1 septembre 1875 enregistré au bureau du greffier dans le livre des actes C, fol 279 à 281, et enregistré au bureau des aliénations dans le livre 103, fol 358, et que George Cronan avait acheté de Paul Gangy d'après un acte de W. J. Castell, ex notaire daté le 6 mai 1872, enregistré dans le livre 100 fol 450.
4. **Un terrain** situé dans le Deuxième District de la ville de la Nouvelle Orléans, dans l'îlet No 212, borné par les rues **Claiborne, Derbigny**, la Promenade Carondelet, et la rue St Louis désigné par le No 7 du carré No 45 sur un plan de C. A. Hedin, daté le 17 janvier 1849, déposé au bureau de J. R. Beard, ex notaire, conformément à ce plan, le dit lot mesure 25 pieds 1 pouce et 2 lignes de face à la rue Claiborne sur une profondeur de 127 pieds. Ci-contre 5 lignes ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, connu comme le No 109 rue Claiborne, laquelle propriété a été achetée par John McVittie de la Compagnie d'Assurance Teutonia d'après un acte de Jos. Colon, ex notaire, daté le 30 septembre 1880, enregistré dans le livre No 112 fol. 7??.
Les améliorations comprennent une bâtisse en bois à deux étages avec toit en ardoises, deux chambres et un cabinet à l'étage inférieur, trois chambres et un cabinet à l'étage supérieur, galerie aux deux étages, une bâtisse à deux étages attenant à la bâtisse principale avec cinq chambres, puits, citerne, chambre à bain, gaz, hangar pour le bois, etc.
5. **Un lot de terre** avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le deuxième district de cette ville, dans l'îlet No 212 borné par les rues Claiborne, Derbigny, la Promenade Carondelet et la rue St Louis, désigné par le No 8 de l'îlet No 45 d'après un plan de C. A. Hedin, daté le 1er mai 1840 et déposé au bureau de Thomas McCay ex notaire. Conformément au dit plan, le dit lot mesure 2 pieds 5 pouces 2 lignes de face à la rue Claiborne sur une profondeur de 127 pieds un pouce 5 lignes, borné d'un côté par la No 7 et de l'autre côté par les lots 9, 10, 11, 12 et une part du lot 13. Etant la même propriété achetée par John McVittie de A. S. Dolbear, d'après un acte de Jas. Fahey, notaire, daté le 13 novembre 1872, enregistré au bureau des aliénations livre 100, folio 508.
b. **Un autre lot de terre** d'une forme triangulaire, situé dans le même district et îlet, désigné comme le No 1 sur un plan de L. H. Pilie, voyer, daté le 31 mars 1858, déposé au bureau de Eusebe Bouny, lequel lot forme le coin de la Promenade Carondelet et de la rue Claiborne et mesure 5 pieds de face à la Promenade Carondelet, 34 pieds 10 pouces de face à la rue Claiborne et 34 pieds 8 pouces de profondeur sur la ligne courant de la Promenade Carondelet à la rue Claiborne. Acquis par Jno McVittie de la ville de la Nouvelle Orléans, d'après un acte de Eusèbe Bouny, notaire, daté le 19 mai 1858, enregistré au Bureau des Aliénations dans le livre 76, folio 75.
c. **Trois lots de terre**, situés dans le même district et îlet, désignés par les Nos. 9, 10 et 11 sur un plan de C. A. Holin, daté le 17 janvier 1849, déposé au bureau de J. R. Beard, notaire; le lot No 9 est adjacent au coin de la Promenade Carondelet et de la rue Claiborne et mesure 25 pieds de face à la Promenade Carondelet, 30 pieds 9 pouces 3 lignes de large dans le fond, 55 pieds de profondeur sur la ligne qui le divise du lot No 10 et aussi 26 pieds 5 pouces 4 lignes de profondeur et face à la rue Claiborne et de 29 pieds sur une ligne courant de la rue Claiborne à la Promenade Carondelet, les lots Nos. 10 et 11 sont contigus l'un à l'autre et mesurent chacun 25 pieds de face à la Promenade Carondelet sur 55 pieds de profondeur, entre lignes parallèles. Etant la même propriété achetée par John McVittie de M. Gerreau, d'après un acte par Ad. Boudousquié, daté le 1er mai 1851, enregistré dans le livre 53, folio 605.
d. **Un lot de terre** dans le même district et îlet, mesurant 25 pieds de face à la Promenade Carondelet sur une profondeur, entre lignes parallèles, de 55 pieds, le dit lot étant le reste de la portion du lot No 12 de l'îlet No 45, borné d'un côté par le lot No 11 et de l'autre côté par le lot No 13. Etant la même propriété achetée par John McVittie de Mary A. Leonard et al., d'après un acte de W. J. Castell, notaire, daté le 28 février 1867, enregistré dans le livre 93, folio 93.
Les améliorations sur ces six lots comprennent un cottage avec toit en ardoises, connu par le No 120 **Promenade Carondelet**, ayant à l'étage inférieur deux chambres, chambre et cabinet dans l'attic, une bâtisse à deux étages attachée à la bâtisse principale avec deux chambres à l'étage inférieur et trois chambres à l'étage supérieur, chambre à bain, citerne, lieux d'aisance, etc., aussi une bâtisse en bois à un étage avec trois chambres, citernes, lieux d'aisance, etc., formant le coin de la rue **Claiborne** et de la **Promenade Carondelet**, et deux grandes bâtisses en bois avec toits en ardoises sur la rue Claiborne, qui servaient comme ateliers de charpente au décédé.
3. **Un certain terrain** situé dans le deuxième district de cette ville, carré d'îlet No 323, borné par les rues Ste Anne, Dumaine, Rocheblave et Dorgenois, désigné par le No 137 du carré No 7, sur un plan de C. A. de Armas, voyer, daté du 17 avril 1852, mesurant 37 pieds de façade rue Ste-Anne, sur une profondeur de 162 pieds 5 pouces 1 1/2 ligne du côté de la rue Dorgenois sur une ligne qui le sépare du terrain No 136 et de 162 pieds, 4 pouces, 2 lignes du côté de la rue Rocheblave, sur la ligne qui le sépare du terrain No 138. Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, connu sous le No 489 de la rue Ste-Anne, étant la même propriété achetée par John McVittie de V. Wiltz, par acte de A. Ducatel, notaire, en date du 24 septembre 1858, enregistré dans le livre 78, à la page 300.
Les améliorations comprennent une maison à deux corps de logis, couverte en ardoises, ayant quatre chambres, une cuisine avec deux chambres, un auvent, lieux d'aisance, citerne, etc.
7. **Un certain terrain vague**, situé dans le Troisième District de cette ville, carré d'îlet No 630, borné par les rues Robertson, Claiborne, Columbus et Kerlerec, désigné par le No 5 sur un plan de A. Castaing, daté du 10 août 1849, déposé en l'étude de O. Ladeyrie, ancien notaire, et mesure 31 pieds 6 lignes de façade rue Robertson, sur 105 pieds 9 pouces 2 lignes de profondeur, entre lignes parallèles, plus ou moins, lequel terrain se compose: 1° du terrain No 85, 2° d'une partie du terrain No 84, et 3° d'une partie du terrain No 13. Etant la même propriété achetée par John McVittie de E. Wiltz, par acte pardevant J. S. Cuvellier, notaire, daté du 8 mai 1856, enregistré dans le livre 71, à la page 113.
8. **Quatorze terrains vagues** situés dans le Troisième District de cette ville, carré d'îlet No 1576 borné par les rues Bruxelles, Duels, Paris et Industrie, désigné par les Nos. 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 14, 15, 16, 17, 18 et 19 du carré d'îlet No 21 sur un plan de C. Giroux, en date du 19 décembre 1849, déposé en l'étude de H. B. Cénas, ancien notaire, et mesurant d'après un plan de Jos. Pilié, comme suit :
Le terrain No 1 mesure 10 pieds 8 pouces 6 lignes de façade rue Bruxelles; 153 pieds 10 pouces et 3 lignes sur une ligne diagonale s'étendant de la rue Bruxelles; 118 pieds 3 pouces 7 lignes de largeur sur la haute intérieure le séparant des terrains Nos 6 et 19, et mesurant 110 pieds de profondeur sur une ligne du terrain No 2.
Les terrains 2, 3, 4 et 5 mesurent chacun 30 pieds de façade rue Bruxelles sur 110 pieds de profondeur; le terrain No 5 formant le coin des rues Bruxelles et Duels.
Les terrains Nos 6, 7 et 8 mesurent, chacun, 33 pieds 4 pouces de façade rue Duels, sur 139 pieds 11 pouces, 3 lignes de profondeur. Les terrains Nos 14, 15, 16 et 17 mesurent, chacun, 32 pieds de façade avenue de Paris, sur 110 pieds de profondeur. Le terrain No 18 forme le coin de l'avenue de Paris et de la rue Industrie, et mesure 31 pieds, 11 pouces et 3 lignes de façade avenue de Paris, sur 110 pieds de profondeur et de façade rue de l'Industrie, et le terrain No 19 mesure 16 pieds, 8 pouces de façade rue de l'Industrie, 139 pieds, 11 pouces et 3 lignes sur le côté de l'avenue de Paris, touchant les terrains du No 14 au No 18, 100 pieds sur le fond sur la ligne touchant aux terrains Nos. 6, 7 et 8; 78 pieds 4 pouces 4 lignes sur la ligne du côté de la rue Bruxelles, touchant au terrain No 1; et 116 pieds 7 pouces 3 lignes sur une ligne diagonale s'étendant de la rue de l'Industrie à la rue Bruxelles. Propriété achetée par John McVittie de V. Wiltz, par acte passé pardevant A. Ducatel, notaire, en date du 24 septembre 1858, enregistré dans le livre 78, à la page 300.

9. 10 actions du fonds capital de la Compagnie de Navigation du Canal Carondelet.

Conditions.—Pour les actions, comptant; pour les propriétés décrites en troisième et huitième lieux, comptant; pour celles décrites en premier, second quatrième, cinquième, sixième et septième lieux, une moitié ou plus comptant et le reste à un ou à un et deux ans de crédit, au gré de l'acquéreur, en billets portant 8 pour cent d'intérêt du jour de l'adjudication jusqu'à parfait paiement, billets garantis par lien du vendeur avec la clause de non aliénation et 5 pour cent honoraires d'avocat et taxe sans estimation en cas de saisie et de vente pour obtenir le paiement des billets. Les améliorations devront être assurées pour la somme à crédit et la police d'assurance transférée, et toutes les clauses usuelles. L'omission de l'acquéreur de passer l'acte de vente et de payer le prix dans les quinze jours qui suivront l'adjudication, la vente sera considérée sans autre formalité. L'acquéreur fera un dépôt comptant de 10 pour cent, au moment de l'adjudication.
Les actes de vente pardevant Charles T. Soniat notaire, aux frais des acquéreurs.
22 oct—22 29—nov 5 12 19 26

Terrains dans le Septième District.

Sur les rues Burthe et Deuxième.

Succession de Francis Xavier Leray.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—No 22 122.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—Placide J. Spear, encanteur—Bureau No 16 rue Royale—SAMEDI, 10 décembre 1887, à midi, il sera vendu à l'enchère publique à la **Bourse des Encanteurs**, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et Commercial Place, en vertu et, conformément à un ordre de l'Honorable Albert Voorhies juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, daté le 2 novembre 1887, pour le compte de la succession susdite, la propriété décrite ci-dessous à savoir.
Trois terrains situés dans le Septième District de la Nouvelle Orléans, dans l'îlet désigné par le numéro quatre vingt dix sur un nouveau plan du Septième District, compris entre les rues **Camp, Deuxième, Jefferson et Burthe**, les dits lots sont désignés par les numéros onze, douze et vingt d'après un plan dressé par Henry Mielbausen, voyer, le 3 janvier 1846 et déposé comme plan No 23 sur le livre de plans de G. R. Stringer, ex notaire. Les lots onze et douze sont contigus l'un à l'autre et mesurent chacun trente pieds de face à la rue **Burthe** sur une profondeur de cent cinquante pieds entre lignes parallèles; le lot numéro vingt mesure trente pieds de face à la rue **Deuxième** sur une profondeur de cent cinquante pieds entre lignes parallèles.
Laquelle propriété a été acquise par le décédé par achat de John Paul Becker, d'après un acte pardevant Ernest Commagère, notaire en cette ville, le 18 février 1882 et dûment enregistré au bureau des aliénations dans le Livre 114, folio 694.
Termes et conditions—Comptant.
Acte de vente pardevant Charles J. Théard, notaire, aux frais de l'acquéreur.
5 nov—5 12 19 26—déc 3 10

Propriété de valeur améliorée,

Rue St. Pierre, entre Tremé et Marais.

Eléonore Dulhom, épouse de Joseph Cavallero et son mari vs. Leontine Dulhom et als.

No 21,257—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—Placide J. Spear, encanteur—Bureau No 46 rue Royale—SAMEDI, 19 novembre 1887, à midi, il sera vendu à l'encan, à la **Bourse des Encanteurs**, Nos. 72 et 74 rue St. Charles, entre la rue Gravier et l'allée Commerciale en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division "C," siégeant en place de l'Hon N. H. Rightor, juge de la dite Cour, Division "D," maintenant absent en congé, daté le 26 juillet 1887, la propriété de valeur ci-après décrite, à savoir :
Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville dans l'îlet borné par les rues St. Pierre, Tremé, Marais et Orléans, mesurant 31 pieds 11 pouces 5 lignes de face à la rue St Pierre sur une profondeur de 82 pieds entre lignes parallèles.
Conditions—Un tiers payable comptant et le reste à 1 et 2 ans de crédit avec billets d'acquéreurs portant intérêt à raison de 8 pour cent par an à partir de la date de la vente jusqu'au paiement final et garantis par hypothèque et privilège et lien de vendeur. L'acte de vente passé pardevant M. V. Déjan, notaire, No 20 rue Carondelet, aux frais de l'acquéreur, l'acte devra contenir les clauses usuelles de 5 pour cent pour honoraires d'avocat en cas de procès pour enforcer le paiement des billets ou d'une partie des dits billets et l'assurance et le transfert de la police et la clause de non aliénation. Les taxes dues et exigibles en 1887 devront être assumées et payées par l'acquéreur en sus du prix de son adjudication.
15 oct—15 22 29—nov 5 12 19

PAR MATHER & HOMES.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de syndic.

T. J. Carver & Co. vs. leurs créanciers.

Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, No. 20 124.

A L'ENCAN.

PAR MATHER & HOMES—Warren Homes, encanteur—Bureau No. 9 rue Carondelet. SAMEDI, 26 novembre 1887, à midi, à la Bourse d'Encan des Encanteurs, Nos. 72 et 74 rue St Charles, en vertu et conformément à un ordre de l'Honorable N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division ..., en date du 5 juillet 1887, dans l'affaire de T. J. Carver & Co. vs. leurs créanciers, à l'encan il sera vendu des terres dans la paroisse Red River.
1° La moitié nord du quart de section nord-ouest 30, Township 13, Range 8; aussi, le quart sud-est du quart de section sud-ouest 36, Township 14 du Range 9, et le quart nord-est du quart de la section 1, Township 13, Range 9, ayant plus ou moins 160 acres, avec toutes les améliorations, droits et privilèges qui y appartiennent. Les dites terres sont situées dans la paroisse Red River, Louisiane.
2° Une moitié indivise d'intérêt dans une certaine portion de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, située dans la ville de Coushatta, en cet Etat et connue comme le Paxton Warehouse, qui est située sur la rue Front.
Aussi, la moitié indivise dans un coffre fort en fer, un jeu de balance à coton, un dray, etc.
Conditions—Comptant sur les lieux.
Acte de vente pardevant Andrew Hero, Jr., notaire, aux frais de l'acquéreur.
25oct—25 29—5 12 19 26 nov

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Syndic—T. J. Carver & Cie, vs leurs créanciers.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—No 20,124.

A l'encan.

PAR MATHER & HOMES—Warren Homes, Encanteur.—Bureau, No 9 rue Carondelet, MARDI, 22 novembre 1887, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, Juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, siégeant à la place de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division D, actuellement absent en congé, ordre daté du 29 juillet 1887, Dossier No 20,124, dans l'affaire ci-dessus, il sera vendu :
Cinq terrains ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le sixième district de cette ville, dans l'îlet borné par l'avenue St Charles, les rues Carondelet ou Apollon, Valence et Cadiz, désignés comme lots Nos 1, 2, 3, 4 et 5, contigus les uns aux autres et mesurant chaque 30 pieds de face à l'avenue St Charles, sur une profondeur de 118 pieds; le lot No 1 formant le coin de l'avenue St Charles et de la rue Valence, tous plus ou moins, entre lignes parallèles.
Conditions—Comptant—10 pour cent comptant sur les lieux pour lier la vente.
Acte de vente pardevant Andrew Hero, Jr., notaire, aux frais de l'acquéreur, y compris les taxes dues et exigibles en 1887.
22oct—22 29—nov 5 12 19 22

Dans l'affaire de la propriété de George Roehrig, un mineur.

Sur application de Frank D. Turner, gardien de la propriété du mineur, George Roehrig.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—No. 22,296

Attendu que Frank D. Turner, de Cook County, Illinois, gardien de la propriété du mineur, George Roehrig, a fait application dans cette Cour pour l'autorisation de prendre possession de, et transférer de l'Etat de la Louisiane à Cook County, Illinois, la propriété appartenant au dit mineur.
Avis est par le présent donné à ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les trente jours suivant la première publication de cet avis, pourquoi l'application du dit gardien ne serait pas accordée.
Par ordre de la Cour.
EUG. D'HÉRÉTÉ, Député Greffier.
Nouvelle-Orléans, 25 octobre, 1887.
26 oct—1 f par sem pendant 30 jrs.

Académie de Ch. Caron,

188 rue des Remparts

Ecole du jour pour garçons. Cours commercial le soir pour jeunes gens. Leçons d'Anglais pour les Français et de Français pour les Américains.
Les parents ayant des enfants éprouvant de la difficulté pour apprendre à lire sont invités à essayer de la méthode particulière de cette institution.
30 oct—4 dim